



ISSN 1766-3059

ISSN en ligne 2260-7846

fide et la professionnalisation du métier de formateur en français langue seconde en Suisse

Dao Mercier

Centre de formation neuchâtelois pour adultes – Neuchâtel-Suisse

xuan-dao.vosangmercier@rpn.ch

Reçu le 23-10-2015 / Évalué le 15-12-2015 / Accepté le 08-02-2016

Résumé

La Suisse, pour adapter le *Cadre européen commun de référence pour les langues* aux besoins de ses migrants, a créé le système *fide* (*fide* - Français en Suisse - apprendre, enseigner, évaluer). La conséquence logique de cette création est donc la formation de ses utilisateurs, autrement dit les formateurs qui travaillent dans le domaine de l'intégration des migrants. La mise en place de cette formation et du certificat pose les premiers jalons et permet la professionnalisation du métier de formateur en langue auprès des migrants qui n'avait, jusque-là, aucune reconnaissance officielle. Cet article propose un regard du terrain avec une présentation de l'avant et de l'actuel, suivie des questions restant ouvertes.

Mots-clés : français langue seconde, Suisse, migrants, insertion sociale/professionnelle, apprendre/enseigner/évaluer

fide and the Professionalization of the Foreign Language Teaching Profession in Switzerland

Abstract

Adapting the *Common European Framework of Reference for languages* to the immigrant needs in Switzerland, *fide* (*fide* - learning, teaching, evaluating French in Switzerland) was created and used in second language teaching. The implementation of the training modules based on the qualification profile for language teachers led to the professionalization of the foreign language teaching profession whose status had, until then, no official recognition. The present paper proposes observations in the field a before-after presentation, followed by some remaining questions.

Keywords : French as second language, Switzerland, immigrants, social and professional integration, learning/teaching/evaluating

Qu'est-ce que *fide* ?

La Suisse a activement participé à la naissance du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL ou Cadre) dans les années 90'. Comme d'autres pays en Europe, la Suisse applique, à des degrés différents et d'une manière

différenciée, les recommandations du Cadre dans l'enseignement scolaire mais aussi dans la formation d'adultes². Elle a justement profité de cette possible différenciation pour « adapter » le Cadre à la réalité quotidienne des migrants (en termes de besoins langagiers en vue d'une intégration) en créant fide, l'acronyme de « Français, Italiano, Deutsch ». Le titre de la version en français : « fide Français en Suisse - apprendre, enseigner, évaluer » (désormais siglé fide) rappelle celui du CECRL. L'équipe créatrice a bien précisé que c'est un cadre de référence conceptuel dont *les niveaux sont définis par rapport au CECRL* et - ce qui fait sa spécificité et justifie son existence - *adaptés aux besoins spécifiques du groupe-cible que constituent les migrantes et migrants*³ (site fide). Le CECRL s'utilise pour tous les âges, fide est spécifiquement réservé aux migrants adultes.

Dans le cadre de cet article, nous aborderons seulement l'influence de l'instauration du système fide sur le métier de formateurs de langues travaillant avec des migrants en Suisse. Cette réflexion reflète, d'une part, des avis récoltés d'une manière informelle auprès des collègues sur le terrain ainsi que dans le cadre de la formation de formateurs mise en place. J'y ajouterai d'autre part mes ressentis personnels, étant moi-même formatrice de français auprès des migrants et formatrice de formateurs pour le module didactique de fide. Il est néanmoins à préciser que ces remarques et questions ouvertes restent conditionnées par la situation actuelle qui pourrait évoluer rapidement.

Pourquoi fide ?

La loi fédérale sur les étrangers LEtr, en vigueur depuis 2008, *règle l'entrée en Suisse et la sortie de Suisse des étrangers [...] règle en outre l'intégration des étrangers* (article 1) et précise dans l'article 4 qu'*il est indispensable que les étrangers se familiarisent avec la société et le mode de vie en Suisse et, en particulier, qu'ils apprennent une langue nationale*. L'article 53 « Encouragement » du chapitre 8 « Intégration des étrangers » stipule que :

1. Dans l'accomplissement de leurs tâches, la Confédération, les cantons et les communes tiennent compte des objectifs d'intégration des étrangers.
2. Ils créent des conditions propices à l'égalité des chances et à la participation des étrangers à la vie publique.
3. *Ils encouragent en particulier l'apprentissage de la langue*, la promotion professionnelle et les mesures de prévention en matière de santé; ils soutiennent les efforts déployés en vue de favoriser la compréhension mutuelle entre populations suisse et étrangère et à faciliter la coexistence.

4. Ils tiennent compte des besoins particuliers des femmes, des enfants et des adolescents en matière d'intégration.
5. *L'intégration est une tâche que la Confédération, les cantons, les communes, les partenaires sociaux, les organisations non gouvernementales et les organisations d'étrangers se doivent d'accomplir en commun.*⁴

Afin d'encourager l'apprentissage de la langue de la région linguistique où sont installés les migrants et ainsi leur intégration, d'importants moyens sont investis. L'instauration de fide vise à *améliorer la qualité des cours de langue, à définir des outils destinés à attester les compétences communicatives et langagières des participants* (site fide, 2015).

fide a été inauguré par une conférence nationale le 15 mai 2012 à Berne, avec la présence de la Conseillère Fédérale Simonetta Sommaruga. Les délégués de tous les secteurs impliqués ont été présents : *acteurs politiques, organes responsables de cours de langue et formatrices et formateurs en langue, prestataires de mesures relatives au marché du travail ou autorités compétentes en matière de migration ou de naturalisation et services sociaux* (site fide). Cette date est considérée comme le coup d'envoi du système qui a débuté en 2009 avec la sortie du Curriculum-cadre pour l'encouragement linguistique des migrants (en d'autres termes, les principes didactiques et les descripteurs sélectionnés suivant les besoins déterminés des migrants en Suisse).

Pour D. Little (2012, site fide), fide est la réponse suisse aux besoins des migrants dans leur apprentissage de la langue du pays d'accueil. Très souvent, le niveau A2 est exigé pour toute demande de permis de séjour ou de naturalisation. Les migrants peuvent échouer si tous les descripteurs ne sont pas « cochés » ; les personnes peu ou pas scolarisées très souvent pénalisées. Il suffit de citer un exemple pour comprendre la nécessité de cette adaptation. La grille d'autoévaluation précise dans la production écrite du niveau A1 que *je peux écrire une courte carte postale simple, par exemple de vacances*. Pour certains migrants, envoyer une carte postale relève du surréalisme, alors qu'écrire un SMS d'excuse en cas d'absence ou de maladie semble bien plus utile. Il en est de même du descripteur *[il, elle] peut écrire des biographies imaginaires ou des poèmes courts et simples sur des gens* pour la production écrite du niveau A2 ou *comprendre et extraire l'information essentielle de courts passages enregistrés* lorsqu'il s'agit de la compréhension orale. D'où cette nécessité d'adaptation et de sélection.

fide et le métier de formateur

Avant 2014 : la formation d'adultes-le BFFA et les cursus universitaires

Avant d'entrer dans le vif du sujet, des précisions sur le terme de « formateur » se révèlent nécessaires pour les lecteurs habitués au vocabulaire utilisé en France. En Suisse, les gens acceptent communément qu'un enseignant travaille dans le système scolaire jusqu'au secondaire II, que ce soit en enseignement général ou professionnel alors qu'un formateur « forme » des adultes en formation professionnelles ou continue. Dans cet article, il s'agit bien évidemment du « formateur d'adultes » qui enseignent les langues de la société d'accueil (pour nous, c'est le français) aux migrants désirant et pouvant s'installer en Suisse.

Les cours de langue pour migrants instaurés d'une manière institutionnelle sont assez récents en Suisse (nous pouvons dire qu'ils ont débuté dans les années 90), tout comme la notion de formation pour adultes (incluse dans la formation continue). Le premier diplôme du métier, le Brevet fédéral de formateur d'adultes BFFA (5 modules de 600 heures de formation en présentiel et de travail personnel) a vu le jour en 2000 et mentionne à l'entrée en formation du module 1 un CFC⁵ comme prérequis. A sa dernière révision qui date du début de 2015, une expérience de 4 ans et 300 heures de pratique sont nécessaires pour faire valider et obtenir le BFFA.

La Suisse ne privilégie pas les cursus universitaires (considérés comme plus théoriques) pour le métier de formateur/trice en langue. Il ne faut pas oublier que la Suisse valorise fortement les filières professionnelles et beaucoup d'entreprises affichent avec fierté le label « entreprise formatrice ». Le CFC est un diplôme de valeur et ses titulaires trouvent assez facilement du travail. Par contre, un Master en didactique du FLE/FLS ne permet pas à son détenteur de devenir enseignant ou formateur, un diplôme ou certificat dans l'enseignement est exigé. Les deux aspects sont bien distincts, surtout depuis la création de fide.

Jusqu'à l'année 2014, les institutions, suivant les cantons, sont plus ou moins libres dans l'embauche des formateurs pour enseigner le français aux migrants. Les cantons romands, se référant à l'alinéa 5 de l'article 53 de la LEtr, ont fait le choix de laisser une large part du travail aux associations qui s'appuient essentiellement sur des bénévoles (78,5% du personnel enseignant d'après Parson qui a mené une enquête pour le programme fide en 2014). Ces bénévoles dont 90% n'ont aucune qualification en formation d'adultes *ont [pratiquement tous] obtenu une qualification reconnue en Suisse soit au niveau professionnel (CFC, ES⁶) soit au niveau d'une haute école ou université* (Parson, 2014, p.12). Les grands cantons romands ont chacun « leur-s » association-s : Camarada, Université ouvrière UOG de

Genève, Français en Jeu, Appartenances de Vaud, Croix-Rouge de Fribourg, Recif de Neuchâtel, etc. Certains cantons, en subventionnant les activités des institutions majeures, exigent le label EduQua (certificat suisse de qualité pour les institutions de formation continue) et donc du personnel enseignant une formation initiale ou continue effectuée en interne ou à l'externe. Toutes les associations citées *supra* organisent régulièrement ou envoient leurs bénévoles suivre des formations, certes, de courtes durées et peu onéreuses.

En plus, c'est souvent par le biais du bénévolat que certaines personnes obtiennent le nombre d'heures de pratique requises pour faire valider leur formation BFFA et de ce fait, confirme le chiffre de 90% des bénévoles sans aucune qualification en formation d'adultes. La formation en langues pour les migrants permettait aussi une reconversion aux personnes avec une vie professionnelle déjà remplie, 59% des bénévoles participant à l'enquête de C. Parson (2014) ont plus de 50 ans.

Prenons comme exemple le canton de Neuchâtel qui dispose d'un organisme public, le Centre de formation neuchâtelois pour adultes (CEFNA) certifié EduQua. Ce centre « partage » le rôle de prestataire de cours de français avec diverses associations et centres privés. Pour donner des cours de français au CEFNA, les formateurs doivent être titulaires ou en cours de formation au minimum du certificat FSEA⁷ (premier niveau du BFFA, 150 heures de pratique sur 2 ans au moins). Par contre, aucune formation spécifique pour enseigner la langue seconde n'était exigée. Une personne avec un master FLE et pleine d'expérience ne pouvait déroger à cette règle, sauf décision exceptionnelle de la direction. Bref, pour être tout à fait clair, pour enseigner le français aux adultes migrants, un certificat FSEA ne suffit pas, tout comme (d'une manière étonnante mais compréhensive du point de vue suisse) un cursus universitaire en didactique des langues. Par contre, un BFFA n'est pas indispensable. Il fallait un autre profil cadre pour les formateurs en langues.

Dans les années 90, la plupart des premiers formateurs responsables des ateliers de français venaient du milieu scolaire et enseignaient le français langue seconde comme s'il s'agissait du français langue maternelle. Au fil du temps et pour faire face aux besoins des apprenants, ils se formaient entre collègues, avec l'utilisation des manuels FLE français ou encore en formation continue surtout avec l'apparition du CECRL. Le canton a essayé plusieurs fois d'harmoniser les cours de français de ses divers prestataires, c'est-à-dire dans le contenu mais aussi pour le personnel enseignant, sans résultat probant.

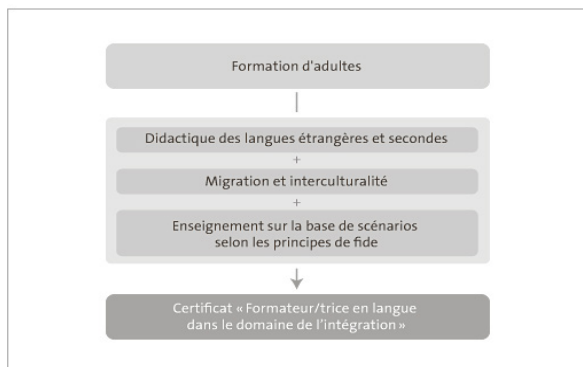
On comprend alors le souhait de tous les acteurs impliqués dans le domaine à avoir un système de formation et de certification harmonisé pour les personnes qui enseignent le français aux migrants.

A partir de 2015 - le certificat fide ou la professionnalisation du métier de formateur

Pas à pas, projet après projet, fide avance. Du curriculum-cadre de 2009 se sont succédé entre 2010 et 2012 les enquêtes sur les besoins des migrants, la création des scénarios, la constitution des documents servant d'exemple de référence tout comme les séances d'information/de formation dans tous les cantons. Le profil-cadre du formateur a aussi vu le jour (2013-2014) et sert ainsi de base à la mise en œuvre des modules de formation. Ces derniers étaient développés pendant l'année 2014 après différents ajustements autant au niveau du contenu que de l'organisation. Le début de 2015 a vu la réalisation des premiers modules au CEFNA en Suisse romande et dans d'autres centres de formation pour la partie alémanique. Le secrétariat fide⁸ a commencé à remplir ses fonctions en mai 2015. Sa première lettre d'information fait état de la délivrance des 13 premiers certificats de formateurs/trices en langues dans le domaine de l'intégration. On peut affirmer que la phase pilote est maintenant achevée et que le système est sur les rails.

Le certificat de formateur/trice en langue dans le domaine se compose de 4 modules : la partie formation d'adultes représentée par le module 1 de la formation FFA (formation de formateurs d'adultes) et les 3 modules de la partie didactique : « M1 : Didactique des langues étrangères et secondes - M2 : Migration et interculturalité - M3 : Enseignement sur la base de scénarios selon les principes de fide »⁹. Pour obtenir ce certificat, le formateur doit réussir avec succès l'évaluation finale des 4 modules. Il pourrait aussi demander une validation des acquis pour les modules de formation d'adultes et de migration et interculturalité) ou une équivalence des diplômes pour le module didactique des LES. Par contre, il est obligatoire de suivre le module 3.

Le certificat de «Formateur/trice en langue dans le domaine de l'intégration»



Le titulaire du certificat *fide* sera donc formé aussi bien en formation d'adultes qu'en didactique des langues étrangères/secondes comme c'est défini dans l'infobrochure *fide* (site *fide*) : « *Le système fide s'appuie sur les méthodes de la formation pour adultes en ce qui concerne l'acquisition d'une deuxième langue et s'inspire du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).* »

Avec la naissance de ce certificat, le métier de formateur en langue auprès des migrants acquiert enfin un statut officiel aux yeux des instances politiques et administratives tout comme de la société. Un formateur qui travaille avec les migrants ne sont plus « déconsidérés » car il doit obtenir un certificat pour enseigner. Enfin, ce n'est plus un travail pris par défaut mais choisi en toute conscience.

Remarques et questions ouvertes

D'autres détails demandent encore à être éclaircis avant que la professionnalisation du métier de formateur-trice dans le domaine de l'intégration soit un fait acquis. La question des équivalences soulève des débats et exige du temps mais surtout des personnes compétentes dans le choix et le jugement des équivalences. Pourrions-nous comparer 24 jours de formation à un cursus universitaire ? D'un autre côté, un seul diplôme universitaire assure-t-il à la personne une performance dans les deux domaines, formation des adultes et didactique de français langue étrangère/seconde ? Et pour terminer, un formateur certifié *fide* après les 4 modules de formation serait-il apte à enseigner le français et surtout évaluer suivant les principes *fide* sur le terrain ?

Le site *fide* définit dans son Glossaire qu'au terme de ce cursus de qualification spécifique, un formateur possède *des compétences dans le travail de formation avec des adultes ; dans l'enseignement sur la base des scénarios suivant les principes fide [mais seulement] des connaissances de base dans les domaines de la didactique des langues étrangères et secondes ; de la migration et de l'interculturalité.* Ce qui revient à affirmer qu'un formateur certifié devrait continuer à se former, s'il souhaite transformer ses connaissances de base en compétences...

Un autre point important reste à soulever, les formateurs certifiés *fide* ne peuvent pour l'instant qu'enseigner sur la base des scénarios suivant les principes *fide*. Ils ne peuvent pas encore évaluer, le troisième volet de l'intitulé « Français en Suisse, apprendre, enseigner, évaluer » est encore en phase de développement, comme précisé sur le site. Ce constat pourrait entraîner l'ajout d'un autre module de formation et risquerait d'allonger la durée de la formation et d'alourdir encore la facture à tous les niveaux.

Les formateurs de langues du domaine de l'intégration vivent en ce moment une période de doute et d'inconfort. Pour la plupart d'entre eux, *fide* à l'heure actuelle représente un cadre et/ou une contrainte de plus autant au niveau professionnel, financier que pédagogique. Les subventions fédérales seraient accompagnées à termes de l'obligation de détention de ce certificat pour les formateurs, bénévoles inclus, tout comme l'utilisation des « produits » *fide* sans compter l'évaluation officielle des migrants avec le passeport *fide*... Les détenteurs du BFFA pensent être assez formés en formation d'adultes pour enseigner aussi la langue vu qu'ils sont natifs, ceux qui détiennent des diplômes universitaires estiment avoir des compétences en didactique des langues étrangères et secondes et ainsi tout à fait capable d'enseigner... Les premiers ont mis plus d'une dizaine d'années à se mettre à jour, à se former sur le terrain ou en formation continue pour parler le langage du CECR et l'harmonisation est toujours en cours, aussi bien en contenu qu'en démarches didactiques et en certification. Les seconds font de même pour la formation des adultes et mettent, il est vrai, moins de temps... *fide* aurait besoin d'une période au moins égale à celle du CECRL pour s'imposer, sans parler de la mise en place de la partie évaluation qui risquerait de se révéler très coûteuse en temps et en ressources humaines.

Conclusion

Comme tout nouveau « produit », *fide* a suscité tout d'abord de l'enthousiasme puis de la méfiance et une certaine résistance. Néanmoins, à l'heure actuelle, du point de vue des formateurs, la mise en place de ce programme sur tout le territoire suisse démontre la volonté fédérale de reconnaître enfin ce « métier » en tant que tel, avec ses spécificités propres. *fide*, le CECRL « à la sauce suisse », est encore à ses balbutiements. Il continue lentement mais sûrement (en tout cas, on espère !) son processus. Les projets à venir se réalisent les uns après les autres. Des ajustements seront nécessaires pour résoudre tous les obstacles de tout ordre et surtout répondre aux attentes aussi bien des instances décideurs que des formateurs sur le terrain, les premiers à voir leur quotidien bouleversé. Il faudrait peut-être attendre l'arrivée sur le marché de la nouvelle génération de formateurs, ceux qui n'ont pas forgé leur arme avec les méthodes audio-visuelles ni connu les années difficiles où il fallait se former sur le tas sans aucune considération officielle pour que *fide* trouve sa place dans le paysage de la formation linguistique des migrants en Suisse.

Bibliographie

- Andrey, S., Lenz, P., Lindt-Bangerter, B. 2009. *Curriculum-cadre pour l'encouragement linguistique des migrants*. Berne : Office fédéral des migrations ODM.
- Bailly, S., Devitt, S., Gremmo, M.-J., Heyworth, F., Hopkins, A., Jones, B., Makosch, M., Riley, P., Stoks, G. Sous la direction de Trim J. 2002. *CECRL Guide pour les utilisateurs*.
- Barras, M., Andexlinger, M. 2014. *Assurance et développement de la qualité dans la pratique de l'encouragement linguistique - état des lieux*.
- Bourguignon, C. 2010. *Pour Enseigner les Langues avec le CECRL, clés et conseils*. Paris : Delagrave.
- Bourguignon, C., Puren, C. 2007. *Evaluer dans une perspective actionnelle: l'exemple du Diplôme de Compétence en Langue*. Le Havre : Editions Delbopur.
- Conseil de l'Europe, 2001. Cadre européen commun de référence pour les langues : Apprendre, enseigner, évaluer. Paris : Didier.
- Courtillon, J. 2003. *Elaborer un cours de FLE*. Paris : Hachette.
- Di Donato, F. 2015. « L'intégration des personnes étrangères : entre assimilation et libéralisme ». *Newsletter CSDH*, Centre Suisse de compétences pour les droits humains, n°25.
- fide : le site <http://www.FIDE-info.ch/fr/FIDE> [consulté le :2 1.09.15].
- Little, D. 2012. *Demystifying language learning*.
http://www.FIDE-info.ch/doc/00_Allgemein/FIDEEN00_CR_Little.pdf
[consulté le 22.10.2015].
- Goullier, F. 2008. « La mise en œuvre du Cadre européen commun de référence pour les langues en Europe. Une réalité différenciée dans ses finalités et dans ses modalités », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* n° 47, p. 55-62, avril 2008, mis en ligne le 24 juin 2011 : <https://ries.revues.org/367> [consulté le 22-10.2015].
- Parson, C. 2014. *Enquête FSEA sur le profil des bénévoles engagé-e-s en tant que formateurs/formatrices de français auprès des publics migrants dans les institutions de formation pour adultes en Suisse romande*.
- Rosen, E. (coord.). 2009. *La perspective actionnelle et l'approche par les tâches en classe de langue*. Revue *Le français dans le monde*, numéro spécial 45, *Recherches et Applications*, Paris : CLE International.
- Tagliante, C. 2006. *La classe de langue*. Collection Techniques et pratiques de classe. Paris : CLE International.

Notes

1. *Le Cadre européen commun de référence*, p.155-160 Annexe B
2. Des niveaux intermédiaires ont été créés (A1.1, A.1.2, ... permettant de mieux définir les niveaux attendus (Goullier, 2008)
3. Tous les principes didactiques sont détaillés sur le site : <http://www.fide-info.ch/fr/fide> [consulté le 31.08.15].
4. *Loi fédérale sur les étrangers* (LEtr) du 16 décembre 2005 <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20020232/201307010000/142.20.pdf> [consulté le 30.08.15]
5. Certificat fédéral de capacité, obtenu après 3 années de formation professionnelle, relativement proche du CAP français
6. Enseignement spécialisé, niveau tertiaire
7. Fédération suisse pour la formation continue
8. Le Secrétariat fide est votre interlocuteur pour toutes les questions qui touchent la formation et le certificat « de formateur/trice en langue dans le domaine de l'intégration ». Nous avons également à coeur de vous informer sur les développements de fide et de vous

donner un aperçu de notre travail. Validation des acquis, conseils par téléphone et par e-mail, création de pools d'experts fide, formation continue des formateurs, rencontres des représentants cantonaux des bureaux d'intégration, collaboration avec le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) [...]infomail 1 été 2015.

9. Un exemple de contenu de cette formation http://www.cefna.ch/fc/offre_cours/Download_gallery/14010540_fide_brochure-site_v03.pdf [consulté le 31.08.15].